

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 05463
Numéro SIREN : 393 949 896
Nom ou dénomination : A 2 C R PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt 67624

A2CR

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 9600 €

300 Rue des Pyrénées 75020 Paris

RCS PARIS 393949896

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 13/04/2023

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Président de VIRGINIE FEVRE, pour cause de démission en date du 13/04/2023.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Les Associés décident de nommer M. CHRISTOPHE GRAINDOR, résidant 300 Rue des Pyrénées 75020 Paris, France, de nationalité Française, né(e) le 23/01/1970 à PARIS 75020, en qualité de Président à compter du 13/04/2023.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Les Associés décident de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

Il est pris acte par les Associés la cession de 600 actions pour un montant de 9600 euros de la Société détenues par Virginie FEVRE en date du 13/04/2023, à un nouvel associé : M. Christophe GRAINDOR, résidant 300 Rue des Pyrénées 75020 Paris, France né(e) le 23/01/1970 à PARIS 75020.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 5

En conséquence du changement de dirigeant objet des décisions ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif aux dirigeants dans les statuts de la Société.

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 6 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

VIRGINIE FEVRE, associé(e)

VIRGINIE FEVRE, ancien Président

CHRISTOPHE GRAINDOR, nouveau Président

Virginie FEVRE, Cédant d'actions de la Société

Christophe GRAINDOR